

Archives AUED.
ASSOCIATION UNIVERSITAIRE
D'ETUDES DROMOISES

ASSOCIATION UNIVERSITAIRE

D'ETUDES DROMOISES.

ASSOCIATION UNIVERSITAIRE
D'ETUDES DROMOISES

Françoise & Jean-Claude MARAND
24, rue Foch - 26100 ROMANS / ISÈRE
Tél. 04 75 71 54 94
Courriel. jcmarand@gmail.com

N° 5

Mars 1963

SOMMAIRE

.C.A. du 15 Novembre 1963.....	page 2
.Exposé de M. Henri BUTTOUD.....	pages 3 et 4
.Exposé de M. André BLANC.....	pages 5,6 et 7
.Les noms de lieux dans la Drôme.....	pages 8 et 9
.Le Service éducatif des Archives départementales.....	page 10

CORRESPONDANCE :

- .Mademoiselle A. BERNARD, Professeur d'Ecole Normale, 6 rue Valensolles - VALENCE.
- .Monsieur JOUVE, Professeur agrégé, Chemin des Iles - VALENCE.
- .Monsieur PEYHARD, Directeur d'Ecole honoraire - LORIOL.

COTISATIONS :

5 F à verser à :

"Association Universitaire d'Etudes Drômoises"
VALENCE. C.C.P. LYON 5744-20.

BULLETIN ROUESTE PAR LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUES DE LA DROME

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 15 NOVEMBRE 1963

-2-

Nous avons reçu les excuses de quelques uns de nos membres et notamment de M. le Doyen FAUCHER, de M. MASSEPORT, de M. BURKARD.

Les activités passées ont assuré l'augmentation progressive de nos effectifs, qui de 60 membres, arrivent à ce jour à près d'une centaine.

Les bulletins récents ont été tirés à 250 exemplaires, grâce au dévouement toujours si entier de M. CHAFFAL et de ses Services.

Un bulletin N° 5 paraîtra en conclusion de cette journée, le N° 6 étant plus particulièrement réservé au Compte-rendu de la Sortie de Printemps.

Les causeries d'aujourd'hui porteront d'une part (M. BUTTOUD) sur l'évolution de la mentalité paysanne face au remembrement,

d'autre part (M. BLANC) sur les fouilles et les méthodes de datation des objets découverts.

Mlle BERNARD pense que des études de géographie humaine orientées sur les conditions nouvelles de la vie rurale, présenteraient un grand intérêt.

Nadame VEDRINE propose les compte-rendus des promenades scolaires effectuées par les Ecoles Normales.

Enfin, il est rappelé que M. JOUVE et le Service des Archives dirigé par M. BURCKARD, sont toujours disposés à exposer des documents et à en assurer la visite par les élèves des classes secondaires ou des C.E.G.

Pour l'année à venir, une enquête de toponymie drômoise est envisagée, et un questionnaire sera soumis aux Membres de l'Enseignement. Une commission de spécialistes analysera les réponses, et établira une Synthèse qui pourrait être la première oeuvre collective d'envergure réalisée par l'A.U.E.D.

Les recherches de climatologie semblent devoir être renvoyées, en raison de la parution prochaine d'un ouvrage de M. FAUCHER.

La sortie de Printemps pourrait soit reprendre les propositions de M. FAUCHER l'an dernier, soit répondre à l'amabilité de M. PERRAUD qui nous guiderait dans les sites de ROUSSET et du PEGUE, commenterait les résultats si fructueux des fouilles, et permettrait la visite de son Musée (1).

Enfin, Mlle BERNARD pense à l'interview d'une institutrice valentinoise qui fut de la première promotion de l'Ecole Normale d'Institutrices qui venait de s'ouvrir (1885).

Nous rappelons que la cotisation annuelle reste fixée à 5 F.

Notre trésorière est Mlle EROT, et le C.C.P. de l'Association :

Association Universitaire d'Etudes Drômoises

V A L E N C E

C.C.P. LYON 5744-20

(1) C'est cette dernière proposition qui est retenue. La "Sortie de Printemps" aura lieu le 28 avril 1963 et nous mènera au PEGUE et à ROUSSET où nous serons reçus par Monsieur PERRAUD.

EXPOSE DE M. Henri BUTTOUD

M. BUTTOUD, géomètre, a participé très activement et avec succès aux opérations du remembrement rural dans la région de DONZERE, puis de VALENCE. Il est donc bien placé pour entretenir l'assistance de cette question très actuelle, d'un intérêt local, et aussi national.

Il en présente l'historique dans notre département. De 1948 à 1953, l'Etat imposa le remembrement qui s'avérait absolument nécessaire, de 5 000 ha aux abords du canal de DONZERE à MONDRAGON. De 1948 à 1961, d'autres communes (au total 28), furent remembrées, et sur leur demande, 38 000 ha furent ainsi remodelés. Il en restait 28 000 prévus dans les programmes.

Partout en France, ou presque, des opérations semblables s'avéraient, depuis plusieurs siècles, bien nécessaires : on a pu parler de la "pulvérisation" des surfaces agraires. Et depuis le 18ème siècle, de bons esprits ont été choqués par le temps perdu d'une parcelle à l'autre d'un même domaine, et à l'intérieur d'une même parcelle mal conformée, pour les allées et venues de la charrue en particulier. Il est vrai que la majorité des paysages français, aux multiples accidents de terrain, aux sols divers sur de faibles étendues, ressemblent fort peu aux vastes plaines monotones de l'Europe orientale ou de l'Amérique, et se prêtaient mal à la constitution de domaines d'un seul tenant. Des causes historiques et sociales ont joué aussi (en particulier depuis 1789). Mais l'émiettement était devenu véritablement excessif et interdisait l'usage rationnel des machines agricoles.

Dans le cadre de la propriété individuelle, qui est un des principes de la structure rurale en France, le remembrement est un des moyens (non le seul sans doute), de remédier au morcellement des exploitations.

Depuis 1864, et en 1888, 1890, 1918, des lois ont prétendu favoriser le remembrement par des échanges de gré à gré. Peu de résultats furent acquis, l'initiative étant laissée aux seuls intéressés. C'est la loi de 1919, nécessitée par les destructions de guerre du Nord au Nord-Est, qui a introduit la notion d'intérêt général dans la conception du remembrement. Si celle de 1941, et les décret et ordonnance de 1942 et 1943 rendent l'opération facultative quand les intéressés, en majorité, la demandent, elle peut être imposée par l'administration qui la juge d'intérêt public (en bordure de dérivation fluviales, d'autoroutes, etc...) En fait, l'augmentation très rapide du nombre des tracteurs, a converti l'opinion paysanne au remembrement : la durée des labours diminua d'un tiers quand la longueur du champ augmenta de 40 % ; pour un tracteur de type courant, un îlot de culture de 1,5 ha à 2 ha paraît être une surface commode, avec une largeur de 50 m et une longueur de 3 à 400 m.

Il est, en fait, assez difficile, non seulement de regrouper des parcelles dans le cadre des modes traditionnels de culture, mais de former des parcelles peu nombreuses et vastes à l'intérieur des petites et moyennes exploitations, qui sont la très grande majorité dans les communes drômoises. La Commission communale, et la sous-Commission (émanation des propriétaires) ont un rôle important, en accord avec le théoricien remembreur. M. BUTTOUD a constaté une heureuse évolution dans l'opinion des paysans intéressés. Si, à DONZERE, la majorité était opposée au principe même du remembrement (imposé par l'Etat), à MONTVENDRE le climat a été bien meilleur : là, le remembrement avait été demandé par la majorité, le nombre des tracteurs avait triplé ou quadruplé, et les exploitants avaient mesuré mieux le temps perdu dans les anciens domaines. Par contre les propriétaires non exploitants préfèrent assez souvent garder leur domaine en parties brisées, et parfois espèrent vendre certaines parcelles comme terrains à bâtir.

.../...

La tâche du géomètre remembreur est, en tout cas, toute de conciliation et de diplomatie. Mais les résultats sont remarquables. Après les travaux préalables de drainage et établissement de nouveaux chemins, qui sont largement subventionnés par l'Etat, le paysage est profondément modifié : haies disparues, fossés creusés, chemins souvent goudronnés. Le travail, la circulation sont parfois à ce point facilités que les propriétaires regrettent d'avoir trop attendu pour demander ou accepter le plan, et même de n'avoir pas demandé des remaniements encore plus grande.

Mais il reste encore beaucoup de domaines à remodeler, et dans la Drôme, et en France.

Quelques chiffres pour l'ensemble de la France :

.En 1950 : 785 opérations achevées couvraient 525 833 ha

2 529 opérations en cours ou demandées couvraient 2 151 519 ha.

Restaient à remembrer : 7 à 8 millions d'ha.

.En 1951 : 19 départements du Sud-Est du Sud-Ouest et du Massif Central, n'avaient fait encore aucune demande.

Dans le Nord, l'Est et le Bassin Parisien, favorables au remembrement, des demandes étaient retardées faute de techniciens.

EXPOSE DE M. André BLANC

Monsieur BLANC, qui étudie depuis de nombreuses années la préhistoire la protohistoire et les périodes romaine et romane dans notre région et qui vient de soutenir en Sorbonne une thèse de Doctorat sur la romanisation de la région du Rhône moyen, est particulièrement qualifié pour parler à des enseignants des méthodes de datation de niveaux et d'objets découverts par des fouilles archéologiques.

Notre département a été et reste riche en lieux de fouilles. Que doit savoir, que peut faire l'enseignant -en particulier l'instituteur de village- qui entend parler d'une "trouvaille" à l'occasion d'un labour profond, ou d'un travail de chantier ? ou qui s'intéresse personnellement à ce genre de recherches ?

M. BLANC rappelle les premières découvertes de BOUCHER DE PERTHES, cet "amateur" qui, en 1838, reconnut dans de vieilles couches alluviales en Picardie, des outils façonnés dans des galets éclatés. 30 ans plus tard, les Anglais faisaient des découvertes semblables. La préhistoire était née.

A la fin du siècle dernier, les savants français étaient en tête des recherches, et les époques et étapes reçurent des noms tirés de stations françaises. Mais que de fouilles alors mal conduites ! de matériel perdu ! M. BLANC cite la grotte de Néron, proche de SOYONS et bien connue des Valentinois, d'où des dizaines de milliers d'objets ont été retirés par des amateurs ignorants, gaspillés, égarés, parfois revendus à vil prix, et, pour la plupart, disparus sans doute à jamais. Il reste, sur ce très riche gisement, une notice d'une vingtaine de pages.

S'imposèrent peu à peu des méthodes de plus en plus rigoureuses.

1°/ La stratigraphie méthodique : les couches superposées sont successivement décapées et explorées avec minutie, les relevés établis avec rigueur, des "témoins" laissés en place, les objets décrits sur fiches, dessinés, photographiés.

2°/ D'autres méthodes se fondent sur les différences climatiques des périodes anciennes.

a/ la granulométrie - le calibre des grains des sols successifs présente un certain rapport avec le climat des périodes correspondantes. Des tamis superposés permettent de recueillir les grains de même calibre. Dans deux grottes voisines, une couche stérile peut être ainsi rapprochée d'une couche plus riche en vestiges.

b/ l'étude de la flore (graines, pollens, débris variés d'espèces forestières et autres) vise aussi à une datation relative.

c/ De même l'étude de la faune, et surtout des espèces caractéristiques des périodes climatiques. Il est intéressant de connaître par exemple, par les dents et ossements, l'âge moyen des bêtes sacrifiées, qui renseigne sur l'activité dominante : chasse ou élevage.

.../...

3°/ D'autres méthodes visent à une datation plus précise, au moins approchée.

a/ L'analyse du carbone 14, radioactif, contenu dans les charbons de foyers ou d'incendie, permet une datation absolue, et parfois à un siècle près pour les époques reculées. C'est là un très grand progrès.

b/ L'aimantation des particules de fer, contenues dans l'argile des soles de foyers néolithiques ou postérieurs, peut être étudiée maintenant en laboratoire et permettre la datation de ces foyers. C'est la méthode dite thermorémanente, récemment mise au point.

4°/ Par la méthode statistique, l'archéologue compare, classe, dénombre les diverses catégories d'objets appartenant à un niveau donné, et établit ainsi des courbes qu'il est plus facile de comparer que des masses d'objets.



Il apparaît donc avec évidence que fouiller correctement est un travail minutieux et de longue patience, exigeant très souvent le recours à des laboratoires spécialisés, - qu'il ne peut être conduit par un amateur (trop souvent intéressé par la possession privée d'un objet rare plus que par la connaissance d'une ancienne civilisation) - ni par un seul chercheur. Seul, un travail d'équipe, et bien dirigé, permet d'approcher, sur un ou plusieurs points limités, de la réalité préhistorique ou artistique.

La loi, d'ailleurs, interdit les fouilles clandestines.



Si un enseignant souhaite participer à une recherche archéologique sérieuse, il doit travailler avec un Centre universitaire, ou faire un stage (par exemple aux Eyzies) ou se joindre à un groupe sérieux, à l'occasion d'une campagne de fouilles (par exemple à VAISON, LE PEGUE, SOYONS...) (1)

Plus souvent, il s'intéresse à l'ensemble du passé de sa localité et il doit aussi pouvoir satisfaire une curiosité, d'un habitant de la commune, d'un élève. On lui apporte parfois un objet insolite, ou on l'avertit d'une découverte à l'occasion d'un terrassement. Il doit alors intervenir comme le sauveteur d'une éventuelle richesse archéologique, et avertir au plus vite ou le maire, ou directement le Responsable de la circonscription archéologique (A VALENCE : M. BLANC, 8 rue André Lacroix - à DIE : M. DESAYE, Professeur au Lycée), et obtenir que le lieu de la découverte soit respecté, en attendant l'arrivée d'un spécialiste.

Les enfants et jeunes gens, et leurs familles, devraient éprouver, et surtout grâce à l'instituteur ou le professeur éveillé de curiosité, à la fois le vif désir de connaître le lointain passé de leur petit pays, et le respect des objets de fouilles, et de l'état des lieux où ils se trouvent à l'origine. (2)



(1) Nous signalons à VALENCE le Groupe d'Archéologie antique du Touring-Club. S'adresser à Mme et M. BUIS, Professeur au Lycée Emile Loubet.

(2) René JOFFROY, ex-professeur de philosophie à CHATILLON SUR SEINE, "inventeur" du fameux trésor de Vix, devenu conservateur du Musée de St GERMAIN EN LAYE, qui vient d'écrire dans la collection "Résurrection du Passé" (Fayard) un petit livre remarquable sur ce trésor de Vix, raconte comment la vocation d'archéologie lui est venue. "Je dois peut être ce goût à une institutrice du petit lycée de CHAUMONT. Elle nous parlait des Cités lacustres, nous montrait une jolie pointe de flèche, et savait évoquer pour ses jeunes élèves les temps les plus reculés, les plus obscurs".

Nous croyons devoir donner à la suite de la causerie de M. BLANC, l'appréciation d'un autre spécialiste sur la "Quarrelle : Professionnels-Amateurs" au sujet des fouilles. Elle confirme la position de l'érudit drômois.

"-L'aspect quelque peu rébarbatif du formulaire à remplir pour obtenir l'autorisation de fouiller, dont le texte a été établi à juste titre dans le but de préserver notre patrimoine national, donne bien souvent un résultat tout différent de celui escompté.

-Dans certains cas il a pour conséquence de rebutez et d'éloigner des bonnes volontés qui viennent grossir le rang des fouilleurs clandestins ou se désintéressent complètement de la Préhistoire.

-On constate actuellement une recrudescence très nette des fouilles non autorisées -dont les résultats ne seront évidemment jamais connus. Bien que les méthodes scientifiques n'y soient que très rarement appliquées, il est indéniable que certains éléments dignes d'intérêt y sont mis au jour et nous demeureront malheureusement ignorés.

-Ne serait-il pas préférable que les spécialistes entrent en contact, d'une manière toute impartiale et la plus accueillante possible, avec le demandeur ; de procéder à un examen sur place avec lui chaque fois que la chose est possible ; de le guider dans ses recherches personnelles et, éventuellement, de le diriger sur un centre de formation. Si cette suggestion semble impliquer à priori une tâche un peu fastidieuse, elle aurait néanmoins le mérite de canaliser les chercheurs bénévoles dans une voie utile, et, surtout, d'établir un contact plus intime entre les jeunes, armés du désir d'apprendre, et les spécialistes".

J.L. BAUDET

(Collaborateur scientifique de feu l'abbé Breuil)

"L'Information archéologique" - Décembre 1962 - p. II.

(André PERNAUD, Directeur, 25 faubourg du Temple, PARIS X^e - Abonnements : 5 F par an - 10 Numéros).

LES NOMS DE LIEUX DANS LA DROME

Les Services départementaux des Archives, en accord avec le Bureau de l'Association Universitaire d'Etudes locales, proposent aux membres de l'enseignement de répondre au questionnaire ci-dessous relatif aux noms de lieux dans leur Commune. Ils pourront utiliser le cadastre ancien et le cadastre récent, et une carte à grande échelle : Etat major (en hâchures) ou I.G.N. (en courbes de niveau). Très souhaitable serait la consultation des personnes âgées et des familles rurales résidant depuis longtemps dans la commune.

Les réponses, sous la forme indiquée, devront être envoyées avant le 15 mai 1963.

D'utiles renseignements pour la connaissance du département pourront être ensuite centralisés et étudiés au Service des Archives. Un compte-rendu en sera publié par un bulletin de l'A.U.E.D.

Nous signalons à nos adhérents les ouvrages de Albert DAUZAT qui traitent de toponymie, de géographie linguistique ou phonétique :

- .La géographie linguistique (Flammarion)
- .Essais de géographie linguistique (Flammarion)
- .Géographie phonétique de la Basses-Auvergne (Clermont Ferrand - l'Auvergne littéraire)
- .La Toponymie française (Payot 1960).

Commune de...

Enquête sur les noms de lieux

Catégories de noms (ces catégories sont déterminées par ce que désignent les noms) :

- 1- Quartier et lieux-dits (dans et hors agglomération)
- 2- Carrefours et chemins
- 3- Cols
- 4- Passages étroits
- 5- Ponts et gués
- 6- Rivières, ruissaux, sources, étangs et marécages
- 7- Montagnes, points élevés, rochers
- 8- Grottes et trous
- 9- Moulins, "usines" et toutes installations faites sur les cours d'eau.
- 10- Fours, carrières, tuileries, poteries
- 11- Lieux de pâturage et passage de troupeaux

.../...

- 12- Lieux se rapportant à la vie religieuse
- 13- Ruines de châteaux et "camps"
- 14- Terres et maisons abandonnées
- 15- Noms n'entrant dans aucune autre catégorie.

Ces noms seront indiqués, séparément pour chaque catégorie, autant que possible sous forme d'un tableau comportant les colonnes suivantes :

- A 1er cadastre du XIXe s. (date)
- B Section du cadastre
- C Éventuellement 2e cadastre (date)
- D Section du cadastre
- E Carte d'E.M. ou de l'I.G.N. (date et échelle)
- F Nom en patois (transcription phonétique)
- G Nom français conservé dans la tradition orale
- H Si possible : explication.

Bien entendu un nom ne sera pas obligatoirement dans toutes les colonnes. Certains peuvent n'exister que dans la tradition orale, d'autres que dans le cadastre. Certains auront un équivalent en patois, d'autres non.

LE SERVICE EDUCATIF DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

a constaté au cours des années scolaires précédentes que ne venaient guère, rue André Lacroix, que des groupes d'élèves appartenant aux établissements scolaires du Second degré de VALENCE. Il faut donc cette année une tentative pour aller à ses usagers éventuels des autres localités du département. Au mois de décembre, une exposition de documents sous vitrines a été installée au Lycée Technique de ROMANS puis transportée au Lycée Triboulet, en collaboration avec les professeurs "documentalistes" de ces établissements. Cette exposition porte sur la période de la Seconde République et du Second Empire. Elle comprend surtout des documents locaux (ROMANS et BOURG DE PEAGE) et, compte tenu de sa première destination, fait une place particulière à des documents d'histoire économique ou des techniques : plans établis par les Ponts et Chaussées, plans de chaudières à vapeur, activités de la chapellerie et de l'industrie de la chaussure.

Si cet essai donne satisfaction, il pourra, dans les années qui viennent, être répété ailleurs. Chefs d'établissements et collègues intéressés peuvent naturellement, suggérer le sujet qu'ils désireraient voir illustrer, sous réserve que la documentation existante permette de répondre à ces vœux.

A. JOURNÉ

Professeur au Lycée de VALENCE, chargé
du Service éducatif aux Archives départementales.

Nous reproduisons à titre de conclusion au bulletin N° 5, un extrait de l'Article de M. André CHASTEL "LA FRANCE DES PROVINCES" ("Le Monde" du 11 Janvier 1963). Cette citation nous paraît faire la synthèse de nos intentions, plus particulièrement dans ce numéro.

Un modelage nouveau des régions rurales, provoqué par les nécessités économiques, les techniques accélérées de la construction, l'ignorance des méthodes de recherche, la disparition des vieux dialectes, font s'effacer peu à peu l'originalité des terroirs, des provinces.

Assurer la connaissance des merveilles artistiques, des faits historiques, des aspects géographiques anciens et récents, propres à notre petit pays, en conserver les vestiges matériels ou le souvenir précis, sauver de l'oubli jusqu'aux noms de nos quartiers ou de nos lieux-dits, et y intéresser plus particulièrement les membres de l'Enseignement, n'est-ce pas l'essence même de la tâche proposée à notre Association ?

Les meilleurs interprètes de la France : MICHELET, Daniel HALEVY, TRIBAUDET, ont parlé au nom de la diversité provinciale. On a, plus que jamais, besoin d'elle, et, d'abord, de ces "paysages historiques" qui fondent son authenticité.

Il résulte de toute cette évolution une nouvelle prise de conscience de l'héritage artistique. L'une des manifestations les plus notables en est le succès croissant rencontré par les campagnes de défense des vieux villages, des vieux quartiers, des sites prestigieux. Le souci de la culture et du goût ne craint plus de s'exprimer surtout dans les milieux jeunes, qu'attirent l'exploration archéologique et l'étude précise des édifices et des objets.

Une bataille décisive s'engage non entre le conservatisme étroit et l'esprit de progrès, comme les spéculateurs et les dogmatiques tendent à le faire croire, mais entre des conceptions autoritaires et bornées de l'habitat, et un sentiment juste du milieu et du paysage historique.

Bulletin n° 5 de l'ASSOCIATION UNIVERSITAIRE D'ETUDES DROMOISES - MARS 1963.

Vu, le Gérant : le président, M. PEYRARD